

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---*---

DECRET N° 77-242 du 13 Octobre 1977

chargeant le Camarade André ATCHADE, Minis-
tre du Commerce et du Tourisme, de l'in-
térim du Camarade Moriba DJIBRIL, Ministre
de la Justice, de la Législation et des
Affaires Sociales, pour compter du 13
Octobre 1977.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement ;

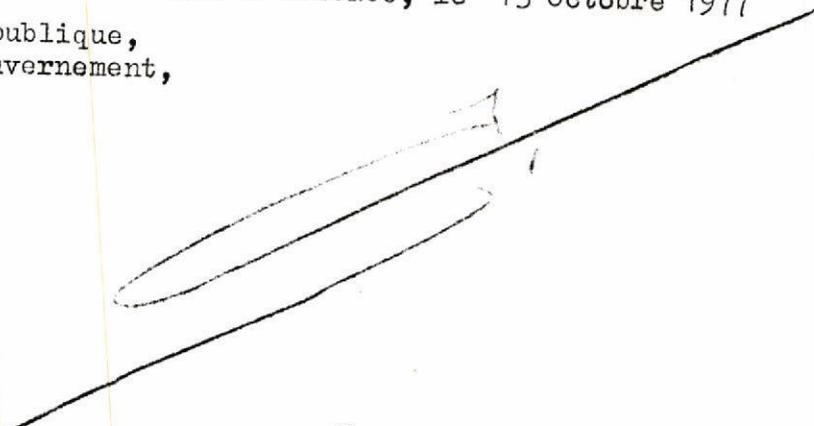
DECRETE :

ARTICLE 1er :- Pour compter du 13 Octobre 1977, le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Commerce et du Tourisme, assurera l'intérim du Ministre de la
Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, pendant l'absence du
Camarade Moriba DJIBRIL.

ARTICLE 2 :- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CNR 4 MCT-MJLAS 6 Autres Ministères 13 SGG 4
SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 JORPB 1.